COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du ……..

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENATD A., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31/12/2024 de la SC IPALLE
3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7. Autres documents requis par le CDLD
8. Modifications statutaires
9. Désignation d'un réviseur
10. Installation du nouveau conseil d'administration

Vu les documents transmis par l'intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après, inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 de l'intercommunale IPALLE :

Point 1 : **PAR …….**
Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024

Point 2 : **PAR …….**
Comptes annuels statutaires au 31/12/2024 de la SC IPALLE (2.1. à 2.4.)

Point 3 : **PAR …….**
Comptes annuels consolidés au 31/12/2024 de la SC IPALLE (3.1. à 3.3.)

Point 4 : **PAR …….**
Décharge aux administrateurs

Point 5 : **PAR …….**
Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises)

Point 6 : **PAR …….**
Rapport annuel de rémunération (art 6421 – 1CDLD)

Point 7 : **PAR …….**
Autres documents requis par le CDLD

Point 8 : **PAR** ……..
Modifications statutaires

Point 9 : **PAR** ……..
Désignation d'un réviseur

Point 10 : **PAR** ……..
Installation du nouveau conseil d'administration

Article 2 : de charger les délégués de la commune de Bernissart de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le conseil communal.

Article 3 : de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale à l'adresse mail suivante : nathalie.deplus@ipalle.be

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht)

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN